



REGIONALE D'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 23
Du mardi 03 SEPTEMBRE 2019
Au siège de la Ligue Réunionnaise de Football

Présents : M. Karl MOULTSON Président, M. Bruno FONTAINE, M. Aurélien MADIA, M. Jean Luc ROYER ; M. Christophe RAMASSAMY, Me. Marie Claude BANOR.
M. Eric TOURON administratif LRF.

Invités : M. Jean Yves LATCHIMY, M. Bernard BONNE.

Absents excusés : M. André ASSON, M. Irshad ABDUL MUNAF, M. Didier RINGUIN,
Début de séance : 18h30

Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux n° 17, n° 18, n°19, N° 20 sont adoptés à unanimité des membres présents.

Auditions d'arbitres

La Régionale d'Arbitrage reçoit 2 arbitres sur le trio convoqué susceptible d'avoir fait jouer un match 2 fois 30 minutes au lieu des 2 fois 45mn.

Les 2 arbitres assistants reconnaissent les faits et les justifient par un retard pris à la suite d'un problème de FMI et soulignent que cela était une proposition des clubs, et en tout état de cause le terrain aurait eu la lumière coupée et le match ne serait pas allé à son terme s'il n'y avait pas de réduction de temps.

La Régionale d'Arbitrage ne peut admettre ce genre d'agissement, les arbitres auraient dû être plus réactif et passer à la feuille de match papier plus tôt.

De plus, ils auraient dû en informer la Ligue Réunionnaise de Football, par le biais de rapport.

Si le match n'avait pas eu sa durée règlementaire, une commission est compétente pour traiter ce type d'incident, et non les arbitres.

La Régionale d'Arbitrage décide de ne plus désigner l'arbitre central jusqu'à comparution, et prend les mesures administratives de 3 mois de non-désignations pour les arbitres assistants pour manquement à ses devoirs découlant de la fonction d'arbitre.

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre qui déclare en indisponibilité pour des raisons professionnelles alors qu'il est inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur.

L'arbitre reconnaît s'être mis en indisponibilité, et déclare qu'il était de permanence téléphonique.

La Régionale d'Arbitrage lui demande de faire un choix entre le haut niveau en arbitrage ou son statut de joueur, en cas de blessure il serait trop difficile de le remplacer au dernier moment.

Il fera savoir sa réponse dans les prochains jours.

Formation

La Régionale d'arbitrage fait le point sur les arbitres, et arbitres assistants présents lors des dernières journées de formation et des questionnaires.

La programmation de la journée de formation sur les sites de Saint Pierre et de Saint Denis.

Le questionnaire est en cours de réalisation, les salles sont réservées.

Pour le sud M. Karl MOULTSON, Didier RINGUIN et Eric TOURON.

Pour le Nord M. Irshad ABDUL MUNAF, Bruno FONTAINE, Bernard BONNE.

Les convocations partiront par voie de courriel, l'information est déjà sur le site internet de la Ligue Réunionnaise de Football.

Divers

A la suite d'un incident dans un club du sud, les arbitres ne veulent plus arbitrer seuls sur cette équipe, la Régionale d'Arbitrage enverra un courrier à ce club pour l'informer de cette situation.

La date des examens R1 et R2 est programmée le 26 Septembre 2019 sous réserve d'accord de la Direction Technique Régionale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.

Le Président
Karl MOULTSON



Le Secrétaire

